

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2022

OBJET : ELECTION DU QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT(E)

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 18 février 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23 Pour : 23

Absents (titulaires) : 14 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 5 Abstention : 0

Votants : 23

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés :

M. BERAUX, M. LEFRANC, Mme PIERRE, Mme PLANSON, Mme REGARD, Mme RIBOULOT, M. VERLAGUET.

Suppléants présents :

M. BELLANGER.

Suppléants excusés :

M. DUCLOS, M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. HAQUET, M. HAÏ, M. LAHOUATI, M. LEBOULANGER, Mme MARICOT, Mme OLIVIER, M. POURCINE.

Titulaires excusés :

Mme BINIEC, M. BOUTELEUX M. GIRARDIN, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

M. LEDUC JL, M. LOGEROT, M. SCLAVON, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés :

Mme DUPUIS, Mme POUILLART, Mme REDOUTÉ

Secrétaire de séance : M. RIVAILLER

OBJET : ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT(E)

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2122-7-1 du CGCT,

Vu la délibération du 10 septembre 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau syndical,

Vu l'élection de Madame Nathalie PIERRE le 10 septembre 2020 en tant que quatrième vice-présidente,

Vu la notification de la Sous-Préfecture du 9 février 2022 acceptant la démission de Madame Nathalie PIERRE,

Vu les articles L 2122-15 et L 5211-2 du CGCT,

Il est procédé à l'élection du quatrième vice-président(e) sous la présidence d'Olivier DEVRON,

Vu les résultats du scrutin,

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
Bulletins blancs, nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	23
MAJORITE ABSOLUE :	13

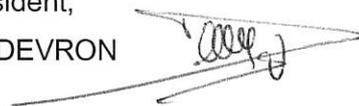
A obtenu : Madame Patricia LOISEAU : vingt-trois voix (23)

Vu le procès-verbal de l'élection,

Madame Patricia LOISEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée quatrième vice-présidente et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Olivier DEVRON



DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2022

OBJET : CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 18 février 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23 Pour : 23

Absents (titulaires) : 14 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 5 Abstention : 0

Votants : 23

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés :

M. BERAUX, M. LEFRANC, Mme PIERRE, Mme PLANSON, Mme REGARD, Mme RIBOULOT, M. VERLAGUET.

Suppléants présents :

M. BELLANGER.

Suppléants excusés :

M. DUCLOS, M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. HAQUET, M. HAYÏ, M. LAHOUATI, M. LEBOULANGER, Mme MARICOT, Mme OLIVIER, M. POURCINE.

Titulaires excusés :

Mme BINIEC, M. BOUTELEUX M. GIRARDIN, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

M. LEDUC JL, M. LOGEROT, M. SCLAVON, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés :

Mme DUPUIS, Mme POUILLART, Mme REDOUTÉ

Secrétaire de séance : M. RIVAILLER

OBJET : CONSEIL DE DEVELOPPEMENT : DESIGNATION D'UN MEMBRE

Vu la délibération du comité syndical du 29 octobre 2020 relative à la mise en place du conseil de développement commun du sud de l'Aisne,

Vu la délibération du comité syndical du 29 octobre 2020 relative aux modifications du règlement intérieur du Conseil de Développement Territorial inscrits dans les statuts du PETR - UCCSA,

Vu la notification préfectorale du 25 mars 2021 portant modification des statuts du PETR - UCCSA,

Vu la délibération du comité syndical du 23 septembre 2021 qui approuve les critères de désignation définis,

Vu la délibération du comité syndical du 4 novembre 2021 qui désigne les membres du Conseil de développement,

Vu la démission de Monsieur Erick Halle le 29 novembre 2021,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, désigne :

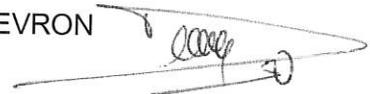
- Monsieur Pierre MAJEK, membre du conseil de développement

Et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON



DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2022

OBJET : DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 18 février 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23 Pour : 23

Absents (titulaires) : 14 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 5 Abstention : 0

Votants : 23

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés :

M. BERAUX, M. LEFRANC, Mme PIERRE, Mme PLANSON, Mme REGARD, Mme RIBOULOT, M. VERLAGUET.

Suppléants présents :

M. BELLANGER.

Suppléants excusés :

M. DUCLOS, M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. HAQUET, M. HAÏ, M. LAHOUATI, M. LEBOULANGER, Mme MARICOT, Mme OLIVIER, M. POURCINE.

Titulaires excusés :

Mme BINIEC, M. BOUTELEUX M. GIRARDIN, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

M. LEDUC JL, M. LOGEROT, M. SCLAVON, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés :

Mme DUPUIS, Mme POUILLART, Mme REDOUTÉ

Secrétaire de séance : M. RIVAILLER

OBJET : DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Vu la délibération en date du 5 juin 2013 relative à l'appel à projet MAIA pour le territoire de santé Aisne sud (Laon, Soissons et le territoire du PETR - UCCSA),

Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé (ARS) concernant la candidature du PETR - UCCSA,

Vu les conventions signées pour les années de 2013 à 2020 et la prolongation par un avenant à la convention pluriannuelle 2018 - 2020 jusqu'au 26 juillet 2022,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, qui prévoit la fusion des dispositifs d'appui aux parcours complexes au sein d'une structure unique : le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination),

Vu la délibération du comité syndical du 9 juillet 2021 qui approuve la création d'une association qui sera porteuse du DAC de l'Aisne et intégrera le service de la MAIA Aisne Sud,

Vu les statuts du DAC de l'Aisne, association appelée « Appui Santé Aisne », qui précise la composition des membres et la représentation des membres fondateurs,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, désigne :

- Mme HOURDRY
- M. DEVRON

Représentants au conseil d'administration et au Bureau d'Appui Santé Aisne

Et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Olivier DEVRON



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2022

**OBJET : FESTIVAL DE MUSIQUE EN OMOIS : RECRUTEMENT D'ARTISTES ET/OU DES
TECHNICIENS DE SPECTACLES VIVANTS PAR LE DISPOSITIF GUSO (GUICHET
UNIQUE DU SPECTACLE OCCASIONNEL)**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19 h, dans la salle de réunion du
PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du
PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 18 février 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23 Pour : 23

Absents (titulaires) : 14 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 5 Abstention : 0

Votants : 23

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU,
M. MARCHAL, Mme MARY, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés :

M. BERAUX, M. LEFRANC, Mme PIERRE, Mme PLANSON, Mme REGARD,
Mme RIBOULOT, M. VERLAGUET.

Suppléants présents :

M. BELLANGER.

Suppléants excusés :

M. DUCLOS, M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. HAQUET, M. HAÏ, M. LAHOUATI,
M. LEBOULANGER, Mme MARICOT, Mme OLIVIER, M. POURCINE.

Titulaires excusés :

Mme BINIEC, M. BOUTELEUX M. GIRARDIN, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

M. LEDUC JL, M. LOGEROT, M. SCLAVON, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés :

Mme DUPUIS, Mme POUILLART, Mme REDOUTÉ

Secrétaire de séance : M. RIVAILLER

**OBJET : FESTIVAL DE MUSIQUE EN OMOIS : RECRUTEMENT D'ARTISTES ET/OU
DES TECHNICIENS DE SPECTACLES VIVANTS PAR LE DISPOSITIF GUSO
(GUICHET UNIQUE DU SPECTACLE OCCASIONNEL)**

Vu les délibérations qui actent les organisations du Festival de Musique en Omois,

Vu la nécessité pour la mise en œuvre du festival de procéder au recrutement de professionnels de spectacle vivant,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de recruter des artistes et/ou des techniciens du spectacle vivant par le biais d'un contrat avec le GUSO qui précisera le montant de la rémunération pour chaque prestation,
- de régler aux différents organismes, les cotisations et contributions sociales par l'intermédiaire du GUSO,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges,
- de rembourser les frais kilométriques et repas sur justificatifs selon le barème en vigueur de la Fonction Publique Territoriale,
- de solliciter les subventions auprès des différents partenaires

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Olivier DEVRON



DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

P E T R - U C C S A
U N I O N D E S C O M M U N A U T E S D E C O M M U N E S
D U S U D D E L ' A I S N E

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2022

OBJET : SCoT : AVIS SUR LE PROJET DU PLU DE COURTEMONT-VARENNES

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 18 février 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23 Pour : 22

Absents (titulaires) : 14 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 5 Abstention : 1

Votants : 23

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés :

M. BERAUX, M. LEFRANC, Mme PIERRE, Mme PLANSON, Mme REGARD, Mme RIBOULOT, M. VERLAGUET.

Suppléants présents :

M. BELLANGER.

Suppléants excusés :

M. DUCLOS, M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. HAQUET, M. HAÏ, M. LAHOUATI, M. LEBOULANGER, Mme MARICOT, Mme OLIVIER, M. POURCINE.

Titulaires excusés :

Mme BINIEC, M. BOUTELEUX M. GIRARDIN, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

M. LEDUC JL, M. LOGEROT, M. SCLAVON, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés :

Mme DUPUIS, Mme POUILLART, Mme REDOUTÉ

Secrétaire de séance : M. RIVAILLER

OBJET : SCoT : AVIS SUR LE PROJET DU PLU DE COURTEMONT-VARENNES

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du PETR - UCCSA approuvé le 18 juin 2015 et maintenu suite au bilan du SCoT par délibération du 9 juillet 2021 (exécutoire le 11 septembre 2021),

Vu l'article L131-4 du Code de l'Urbanisme qui précise que les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale,

Vu le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), partie opposable du SCoT, qui fixe des objectifs de consommation foncière raisonnée et des densités optimisées et qui classe Courtemont-Varennnes parmi les communes rurales du territoire,

Vu la délibération de la commune de Courtemont-Varennnes du 11 avril 2016 qui décide de prescrire l'élaboration de son PLU,

Vu la délibération du 19 novembre 2021 du conseil municipal de Courtemont-Varennnes qui émet un avis favorable sur le dossier de PLU, présenté avant l'arrêt du projet,

Vu la délibération du 13 décembre 2021 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry qui arrête le projet de PLU de Courtemont-Varennnes,

Ce dernier a été notifié aux personnes publiques associées et, conformément au Code de l'Urbanisme, ces dernières disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis sur le projet. A défaut de réponse, l'avis sera réputé favorable.

Vu le projet de PLU de la commune de Courtemont-Varennnes reçu le 31 janvier 2022 qui comporte :

- un rapport de présentation,
 - un PADD qui prévoit une augmentation du nombre d'habitants, soit un objectif d'environ 460 habitants à l'horizon 2032 (339 en 2019). 70 nouveaux logements seraient prévus, dont une quinzaine sur 1 hectare en zone d'extension urbaine AU et une autre partie sur environ 2,5 ha en "dents creuses" à l'intérieur du périmètre bâti ou dans le lotissement en cours de commercialisation de la Quinquance,
 - cinq Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les aspects suivants : la protection du bâti, la préservation du patrimoine naturel, la zone AU "le clos Michelet" (15 logements sur 9900 m²), le secteur Uh « le château » (4 ha) réservé à un projet hôtelier et enfin la zone U au lieu-dit de "la Quinquance" en entrée de ville par la RD 1003 (5 à 7 lots restent à vendre sur un solde d'environ 0,5 à 0,7 ha),
- un règlement, des plans de zonage et des annexes

Vu la consommation foncière sur la commune depuis 2015,

Vu la particularité de la commune qui comporte, en plus du bourg de Courtemont, le hameau de Varennnes (plus grand que le bourg) et un écart (l'ancienne gare),

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

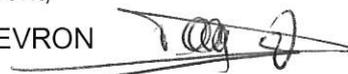
- de donner un avis favorable sur le projet de PLU de Courtemont-Vareennes assorti de recommandations et d'observations.
- d'émettre les recommandations suivantes :
 - recommandation n° 1 : les capacités d'urbanisation résiduelles en zones U totalisent 2,5 hectares. Cela représente des disponibilités foncières importantes pour une commune de 339 habitants, classée parmi les communes rurales du SCoT du Sud de l'Aisne. La nouvelle zone AU serait donc à reconsidérer ou à reclasser en 2AU pour différer sa mise sur le marché local.
 - recommandation n° 2 : le SCoT (en page 74 du DOO) prescrit de conditionner les opérations de constructions dans les secteurs identifiés comme potentiellement affectés par le retrait-gonflement des argiles à la réalisation d'études géotechniques complémentaires préalables. Depuis le 1^{er} octobre 2020, le code de la construction a également rendu cette étude obligatoire dans les zones « argileuses » à risques moyens et forts. Sur la zone AU et le nord de la zone U de Vareennes classées en aléas forts, le règlement devrait être complété (en sus des indications apportées dans l'annexe 2 du projet de règlement).
- d'émettre les observations suivantes :
 - la loi Climat-Résilience d'août 2021 impose une division par deux du rythme d'artificialisation des sols dans les 10 prochaines années. Le SCoT du Sud de l'Aisne et le PLUi de la CARCT devront intégrer à terme cet objectif,
 - la loi 3 DS votée en février 2022 modifie les dispositions relatives aux implantations d'éoliennes, le rapport de présentation du projet de PLU serait à compléter.

Et Monsieur le Président transmettra la présente délibération dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et/ou lors de l'enquête publique relative à ce projet de PLU.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON



DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

P E T R - U C C S A
U N I O N D E S C O M M U N A U T E S D E C O M M U N E S
D U S U D D E L ' A I S N E

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2022

OBJET : SCoT : MOTION DE LA CONFERENCE DES SCoT

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 18 février 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23 Pour : 23

Absents (titulaires) : 14 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 5 Abstention : 0

Votants : 23

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés :

M. BERAUX, M. LEFRANC, Mme PIERRE, Mme PLANSON, Mme REGARD, Mme RIBOULOT, M. VERLAGUET.

Suppléants présents :

M. BELLANGER.

Suppléants excusés :

M. DUCLOS, M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. HAQUET, M. HAÏ, M. LAHOUATI, M. LEBOULANGER, Mme MARICOT, Mme OLIVIER, M. POURCINE.

Titulaires excusés :

Mme BINIEC, M. BOUTELEUX M. GIRARDIN, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

M. LEDUC JL, M. LOGEROT, M. SCLAVON, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés :

Mme DUPUIS, Mme POUILLART, Mme REDOUTÉ

Secrétaire de séance : M. RIVAILLER

OBJET : SCoT : MOTION DE LA CONFERENCE DES SCoT

Vu la loi n° 2021-1104 Climat et Résilience du 22 août 2021 et en particulier son article 191 qui précise que :

- le Zéro artificialisation nette des sols doit être atteint en 2050,
- l'objectif de division par deux du rythme d'artificialisation dans les 10 prochaines années est un objectif national,
- ces objectifs sont appliqués de manière différenciée et territorialisée dans les conditions fixées par la loi.

Vu l'article L 141-8 du code de l'urbanisme, modifié par la loi Climat et Résilience, qui induit que l'artificialisation résultant de projets d'envergure nationale ou régionale n'est pas prise en compte dans l'évaluation de l'atteinte des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols des SCoT,

Vu les dispositions de la loi Climat et Résilience qui prévoit l'association des établissements publics de SCoT à l'élaboration des objectifs régionaux de lutte contre l'artificialisation. Ces établissements doivent se réunir en conférence des SCoT pour faire des propositions relatives à la fixation d'un objectif régional et, le cas échéant, à sa déclinaison en objectifs infra-régionaux,

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- d'adopter une motion listant sur le territoire du SCoT du PETR - UCCSA les projets d'intérêt régional (ou national) qui seraient pris en compte dans l'évaluation de l'atteinte des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Hauts de France, mais ne seraient pas pris en compte dans l'évaluation du SCoT du PETR - UCCSA. Cette liste reste à valider par la Région Haut de France lors de l'actualisation de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),
- d'adopter la motion suivante :

« Au titre du SCoT du PETR - UCCSA, la liste des projets d'intérêt régional (ou national) consommateurs de fonciers pour la période 2022 - 2032 serait la suivante :

- la zone d'activités du Tardenois et son échangeur autoroutier sur l'A4 : 113 hectares,
- l'extension de la zone industrielle de la Herrupe près de l'échangeur autoroutier A4 de Montreuil-aux-lions : 38 hectares,
- l'extension de la zone d'activités de l'Omois (au niveau de l'échangeur autoroutier A4 de Château-Thierry) : 57 hectares,
- les projets de productions d'énergies renouvelables :
 - projet de parc photovoltaïque à Lucy-le-Bocage : 10 hectares,
 - projet de centrale photovoltaïque à Vallées en Champagne : 7 hectares,
 - projets de 40 nouvelles éoliennes réparties sur 8 parcs éoliens autorisés (mais non construits) ou en cours d'instruction : 10 hectares de consommation foncière. »

- de préciser que cette liste pourrait être complétée dans le temps,

Et confie à Monsieur le Président la transmission de la présente délibération au représentant de la Conférence des SCoT des Hauts de France.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON





DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY

République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2022

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 SUR LA BASE D'UN RAPPORT

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 18 février 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23 Pour : 23

Absents (titulaires) : 14 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 5 Abstention : 0

Votants : 23

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés :

M. BERAUX, M. LEFRANC, Mme PIERRE, Mme PLANSON, Mme REGARD, Mme RIBOULOT, M. VERLAGUET.

Suppléants présents :

M. BELLANGER.

Suppléants excusés :

M. DUCLOS, M. PLATEAUX.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. HAQUET, M. HAÏ, M. LAHOUATI, M. LEBOULANGER, Mme MARICOT, Mme OLIVIER, M. POURCINE.

Titulaires excusés :

Mme BINIEC, M. BOUTELEUX M. GIRARDIN, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

M. LEDUC JL, M. LOGEROT, M. SCLAVON, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés :

Mme DUPUIS, Mme POUILLART, Mme REDOUTÉ

Secrétaire de séance : M. RIVAILLER

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 SUR LA BASE D'UN
RAPPORT**

Annexes 1 à 6

Vu les dispositions prévues à l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, qui modifie les articles L. 2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire et complète les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

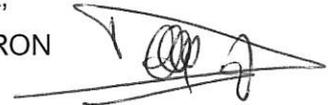
Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et du rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire concernant le Budget Primitif 2022,

Et approuve les éléments présentés sur la structure, la situation financière et les orientations budgétaires poursuivies.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Olivier DEVRON





DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Séance par le préfet : 28/02/2022

Les charges de personnel et les charges courantes ne sont pas intégrées dans les actions



DOB 2021		ACTIONS	DEPENSES PREVISIONNELLES	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A PERCEVOIR	CHARGE AU PETR - UCCSA		Cotis/hab 71671
reste à charge					MONTANT	%	
Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT							
Evaluation SCOT et frais annexes	26 000	Possibilité de modification SCOT et frais annexes	26 000	0	26 000	100%	0,36
26 000		Total	26 000	0	26 000	100%	0,36
Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET							
Organisation Ateliers	3 000	Organisation du Lancement / Ateliers	3 000	0	3 000	100%	0,04
Evaluation environnementale stratégique	13 000	Evaluation environnementale stratégique	13 000	0	13 000	100%	0,18
Accompagnement ALEC	3 150	Bureau d'étude Stratégie et plan d'actions	66 000	0	66 000	100%	0,92
19 150		Total	82 000	0	82 000	100%	1,14
Agence Locale Energie Climat - ALEC							
ALEC subvention	30 000	ALEC subvention	30 000	0	30 000	100%	0,42
30 000		Total	30 000	0	30 000	100%	0,42
Fonds européens LEADER							
Coopération	2 000	Coopération	5 450	3 633	1 817	33%	0,03
Communication	1 150	Communication programmation 2014-2020	2 800	1 867	933	33%	0,01
Matériel informatique et logiciel de gestion	1 200	Accompagnement candidature 2023-2027 (soutien préparatoire, communication)	26 900	17 933	8 967	33%	0,13
4 350		Total	35 150	23 433	11 717	33%	0,17
Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique - CLIC							
Actions de prévention	0	Actions de prévention Conférence des financeurs	8 750	8 750	0	0%	0,00
0		Total	8 750	8 750	0	0%	0,00
Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie - MAIA							
Information et sensibilisation	0	Information et sensibilisation	5 000	5 000	0	0%	0,00
0		Total	5 000	5 000	0	0%	0,00
CULTURE							
Festival de Musique en Omois	31 500	Festival de Musique en Omois	120 000	39 000	81 000	68%	1,13
31 500		Total	120 000	39 000	81 000	68%	1,13
TOURISME							
Appel à cotisations	0	MAISON DU TOURISME Appel à cotisations	353 000	353 000	0	0%	0,00
Taxe de séjour	0	MAISON DU TOURISME Taxe de séjour	120 000	120 000	0	0%	0,00
TFBCO	5 000	Association Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois -TFBCO	5 000	0	5 000	100%	0,07
	0	Avance projet réaménagement espace d exposition	48 000	48 000	0	0%	0,00
	0	Signalétique de la route touristique du champagne	135 000	135 000	0	0%	0,00
5 000		Total	661 000	656 000	5 000	1%	0,07

DOB 2021		ACTIONS	DEPENSES PREVISIONNELLES	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A PERCEVOIR	CHARGE AU PETR - UCCSA		Cotis/hab 71671
reste à charge					MONTANT	%	
ENFANCE JEUNESSE							
BAFA-BAFD (2 sessions BAFA 2 sessions BAFD)	0	BAFA-BAFD (2 sessions BAFA 2 sessions BAFD)	46 510	46 510	0	0%	0,00
Plateforme mobilité Européenne Jeunesse CRAJEP	1 100	Plateforme mobilité Européenne Jeunesse CRAJEP	2 070	0	2 070	100%	0,03
Formation technique	0	Formations continues	5 110	4 010	1 100	22%	0,02
Projet parentalité	6 000	Projet parentalité	30 000	24 000	6 000	20%	0,08
PSC1	0	PSC1	3 600	3 600	0	0%	0,00
Dialogue structuré CRAJEP	770	Total	87 290	78 120	9 170	11%	0,13
7 870							
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT							
Adhésion CODEV, cartes de visite...	2 000	Adhésion CODEV, cartes de visite, frais de colloque, frais dép, affranchissement...	2 000	0	2 000	100%	0,03
2 000		Total	2 000	0	2 000	100%	0,03
FONCTIONNEMENT							
Rénovation chambres et salles	30 000	Rénovation hébergement	10 000	0	10 000	100%	0,14
Projet de territoire	25 000	Projet de territoire	30 000	0	30 000	100%	0,42
Audit hébergement	5 000	Audit hébergement	3 000	0	3 000	100%	0,04
	0	centre de vaccination territorial	110 000	110 000	0	0%	0,00
60 000		Total	153 000	110 000	43 000	28%	0,60
COMMUNICATION							
Lettre aux habitants impression et distribution	5 600	Lettre aux habitants impression et distribution	7 000	0	7 000	100%	0,10
COFOSA	1 500	COFOSA	1 500	0	1 500	100%	0,02
7 100		Total	8 500	0	8 500	100%	0,12

162 970	TOTAL GENERAL DOB	1 218 690	920 303	298 387	24%	-4,16
440 000	Charges de personnel	887 000	426 000	461 000	52%	-6,43
150 000	Charges courantes	150 000	28 000	122 000	81%	-1,70
752 970	TOTAL DEPENSES	2 255 690	1 374 303	881 387	39%	-12,30

	ACTIONS	DEPENSES PREVISIONNELLES	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A PERCEVOIR	CHARGE AU PETR - UCCSA		Cotis/hab 71671
				MONTANT	%	
543 178	Cotisations des collectivités fonctionnement		556 165			7,76
21 555	Cotisations des collectivités CLIC		21 501			0,30
564 733	TOTAL RECETTES		577 666			8,06
-188 237	Différentiel	2 255 690	1 951 969	-303 721		-4,24
387 251	Résultat provisoire 2021		317 000			4,42
199 014	Prévisionnel 2022	2 255 690	2 268 969	13 279		0,19

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 février 2022

**OBJET : FESTIVAL MUSIQUE EN OMOIS : SERVICE CIVIQUE : ENGAGEMENT DANS LE
DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D' AGREMENT**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19 h, dans la salle de réunion du
PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du
PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 18 février 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23 Pour : 23

Absents (titulaires) : 14 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 5 Abstention : 0

Votants : 23

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme HOURDRY, Mme LOISEAU,
M. MARCHAL, Mme MARY, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés :

M. BERAUX, M. LEFRANC, Mme PIERRE, Mme PLANSON, Mme REGARD,
Mme RIBOULOT, M. VERLAGUET.

Suppléants présents :

M. BELLANGER.

Suppléants excusés :

M. DUCLOS, M. PLATEAUX.

Communauté d' Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. HAQUET, M. HAÏ, M. LAHOUATI,
M. LEBOULANGER, Mme MARICOT, Mme OLIVIER, M. POURCINE.

Titulaires excusés :

Mme BINIEC, M. BOUTELEUX M. GIRARDIN, M. MOÏSE.

Suppléants présents :

M. LEDUC JL, M. LOGEROT, M. SCLAVON, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés :

Mme DUPUIS, Mme POUILLART, Mme REDOUTÉ

Secrétaire de séance : M. RIVAILLER

**OBJET : FESTIVAL MUSIQUE EN OMOIS : SERVICE CIVIQUE : ENGAGEMENT
DANS LE DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D'AGREMENT**

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des neuf domaines ciblés par le dispositif (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).

Un agrément est délivré par la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale pour trois ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L.5711-1 du CGCT

Vu le code du service national,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées au jeune volontaire,

Vu la possibilité de recruter un service civique pour aider à l'organisation du Festival de Musique en Omois,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de mettre en place le dispositif du service civique.

La mission aura une durée de 6 mois, à compter de mars 2022, après agrément de l'Etat. Le temps hebdomadaire sera de 30 heures

- d'autoriser le Président :

- à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- à signer tout acte, convention et contrat afférent à ce dossier.
- à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Olivier DEVRON

